

Votre territoire

depuis le 1^{er} janvier 2017



Une nouvelle
identité
géo-graphique !

Élus et agents
Une équipe
à votre service

Plaine Limagne
Les domaines
de compétences

- 3 | Stratégie de mandat
- 4 | Un nouveau logo
- 5 | Le territoire
- 6 | Les élus
- 7 | Les ressources
- 8 | Economie Tourisme
- 10 | Urbanisme
- 12 | Environnement
- 14 | Développement rural
- 16 | Culture
- 18 | Enfance Jeunesse
- 21 | Social
- 22 | Mémento

Directeur de la publication : Claude Raynaud
Crédits photos : Communauté de communes
Plaine Limagne - Rédaction et Conception :
Communauté de communes Plaine Limagne
et Agence Magma créa - Impression : Drouin
Tirage : 15 000 ex. / ISSN en cours



Après un an d'existence, la Communauté de communes Plaine Limagne a défini la stratégie de mandat et se tourne résolument vers l'avenir.

Ce travail a nécessité l'implication de tous, élus et agents. Les élus ont su passer au-dessus des clivages en définissant une stratégie pour le territoire. Éric Gold et son exécutif ont mis en place des orientations que j'ai proposées de poursuivre, suite à son élection au poste de Sénateur. Un merci à nos agents qui mettent en œuvre au quotidien cette politique, je sais que ce n'est pas toujours facile, il faut savoir accepter les évolutions. L'intérêt communautaire et le fonctionnement d'une communauté de communes à 25 communes n'est pas forcément le même qu'une communauté de communes à 5 ou 12 communes.

La première action a porté sur la maîtrise du fonctionnement, l'esprit de la loi est de faire des économies en se regroupant. En 2017, nous avons réalisé cet objectif, vous pourrez le lire dans la page consacrée aux finances. Nous avons aussi lancé des projets d'investissements : Espace Enfance Jeunesse à Aigueperse, Fab Lab à Maringues, Médiathèque à Randan et les documents d'orientations et de planification : PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Depuis le 1^{er} janvier 2018, notre communauté de communes exerce une nouvelle compétence : la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) qui vous est détaillée en pages suivantes.

L'objectif est d'avoir un maillage territorial apportant des services acceptables à un coût supportable. Notre territoire n'a pas forcément les mêmes atouts que nos voisins, nous sommes complémentaires, nous participons activement aux débats du Pôle métropolitain et aussi aux actions liées à la reconnaissance du patrimoine et du tourisme.

Le partenariat avec les communes fait également partie des priorités. La commune est l'échelon de proximité pour la population, à nous de définir intelligemment les actions de chaque entité en gardant l'esprit du service acceptable à un coût supportable.

Ce premier bulletin Plaine Limagne est destiné à nous faire connaître en vous donnant, j'espère, toutes les informations utiles. Vous pouvez aussi le retrouver sur notre site qui deviendra petit à petit notre moyen de communication privilégié. N'hésitez pas à nous faire part de vos observations dans le but d'améliorer l'action de notre collectivité.

Bien à vous.

Claude Raynaud
Président de la
Communauté de communes
Plaine Limagne

>> ZOOM SUR...

La stratégie de mandat

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le département du Puy-de-Dôme compte 14 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (contre 44 fin 2016) soit 11 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération et une métropole (Clermont Auvergne Métropole). Afin de se faire une véritable place au sein de ce nouveau paysage institutionnel, les élus ont adopté une stratégie de mandat qui s'articule autour de 3 volets.

1

Inventer une nouvelle organisation

pour rétablir l'équilibre financier de la communauté de communes

2

Conduire des projets d'investissement

nécessaires pour renforcer l'attractivité du territoire

3

Réinventer une intercommunalité de projet forte et lisible

dans l'espace métropolitain pour préparer le prochain mandat

volet 1

Le 1^{er} volet se décline en 3 axes de travail :

- définir des politiques Plaine Limagne : détermination des compétences et définition de l'intérêt communautaire, déclinaison de politiques publiques (en cours : Plaine Limagne doit avoir défini l'intérêt communautaire de ses compétences d'ici la fin de l'année 2018),
- élaborer un pacte fiscal et financier (en cours),
- conduire un schéma de mutualisation (à venir).



C'est dans ce cadre que les bureaux d'études Stratéal et Campus développement travaillent avec les élus, les agents et les habitants afin d'élaborer un schéma organisationnel de services.

Les Points Clés de la démarche

Etat des lieux et diagnostic

- lancement de la mission
- analyse documentaire
- journée de travail technique avec les services
- tenue de 2x5 ateliers thématiques (élus, partenaires)
- réunion du groupe témoin "habitants"
- analyses des compétences et de l'intérêt communautaire

→ *diagnostic territorial*

Scénarios & stratégie

- élaboration des scénarios d'évolution
- mise en perspective avec le pacte financier et fiscal
- animation d'un séminaire (élus, partenaires)
- définition des orientations stratégiques

→ *stratégie de territoire*

Programme opérationnel

- identification des pistes d'actions
- travail du comité technique
- élaboration des fiches actions / orientations
- rédaction du schéma de services

→ *schéma de services*

volet 2

Le 2^e volet identifie les projets d'investissement nécessaires pour renforcer l'attractivité du territoire à partir de la construction du schéma d'organisation des services :

- réaffirmer les projets identifiés et les redimensionner à l'aune de l'intérêt communautaire de Plaine Limagne,
- évaluer les coûts de fonctionnement induits : pour toute opération exceptionnelle d'investissement, une étude relative à l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement est obligatoire,
- mobiliser les financements existants et à venir avec le conseil départemental au moyen du Contrat Territorial de Développement Durable (CTDD) et avec le conseil régional par le biais du Contrat Ambition Région (CAR). Plaine Limagne a clos les CTDD 2015-2017 des précédentes intercommunalités et a obtenu plus de 400 000 € pour aider au financement du Fab Lab à Maringues et de la ZAC Julliat Est à Aigueperse.



Claude Raynaud, Brice Hortefeux (Vice-Président au conseil régional) et Frédéric Bonnichon (conseiller régional de proximité). La CCPL a signé en janvier 2018 le CAR, un dispositif d'aide qui permet de soutenir financièrement tant les projets communaux que les projets communautaires. 10 opérations ont été identifiées : ce sont 1,5 million d'euros de subvention régionale dont le territoire bénéficiera pour une durée de 3 ans. Les conseillers communautaires ont choisi de flécher la création d'un Espace Enfance Jeunesse à Aigueperse comme projet prioritaire.

volet 3

Le 3^e volet prépare le prochain mandat en réinventant une intercommunalité de projet forte et lisible dans l'espace métropolitain afin de :

- renforcer l'identité Plaine Limagne,
- être un acteur et ne pas subir un territoire plus vaste,
- préparer l'avenir à moyen et long terme.

Plaine Limagne est membre du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne et a une localisation stratégique sur l'axe Vichy / Clermont-Ferrand. Il constitue un espace de dialogue et de coopération interterritoriale qui rassemble 15 EPCI à l'échelle du grand bassin de vie qui s'étend de Vichy à Brioude. Le but du pôle métropolitain est de fédérer les énergies et ambitions des EPCI afin de faire un véritable territoire de projet.



Connectez-vous sur www.plainelimagne.com

Le site Web de la communauté de communes présente l'information de l'institution et de ses services. Il est construit autour de 4 rubriques :
 - présentation de la Communauté de communes Plaine Limagne,
 - "Vivre" rubrique qui regroupe nos services à la population,
 - "Entreprendre" pour le volet économique,
 - "Découvrir" pour les services liés à la culture et au tourisme.

Le logo de la com' com

Fidèle à son héritage, tournée vers l'avenir...

Le logo s'inscrit dans une empreinte digitale, symbole fort d'identité et de caractère unique. Nous avons souhaité, à travers cette empreinte, illustrer les différents aspects qui font l'identité de "Plaine Limagne" : ses Hommes, son héritage et son avenir. La police principale est moderne, ronde et claire. Son épaisseur donne de la force au nom et en permet une lecture facile, même en plus petit. La base-line se veut plus

"fantaisie" pour marquer le côté humain. L'ensemble de couleur marron, en référence à la terre. Le mariage des différentes couleurs donne un aspect particulièrement dynamique à l'ensemble. De plus, l'empreinte est orientée vers le haut et tournée vers la droite, tout comme la base-line, afin de renforcer l'impression de mouvement.

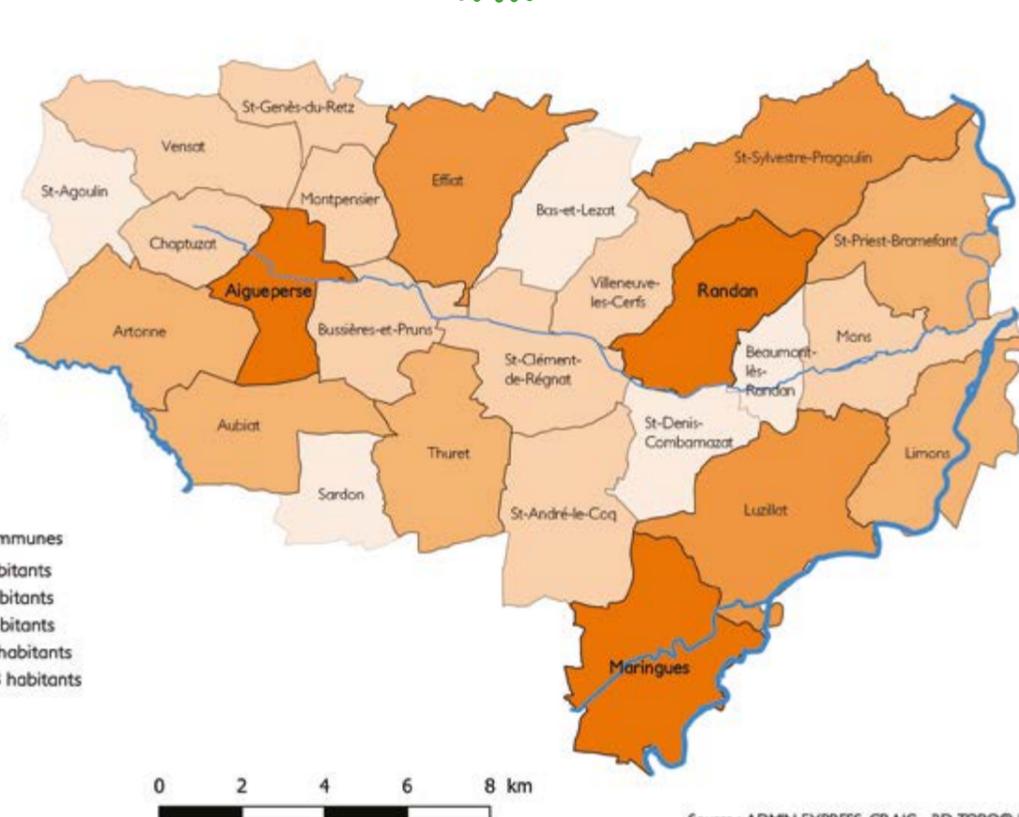
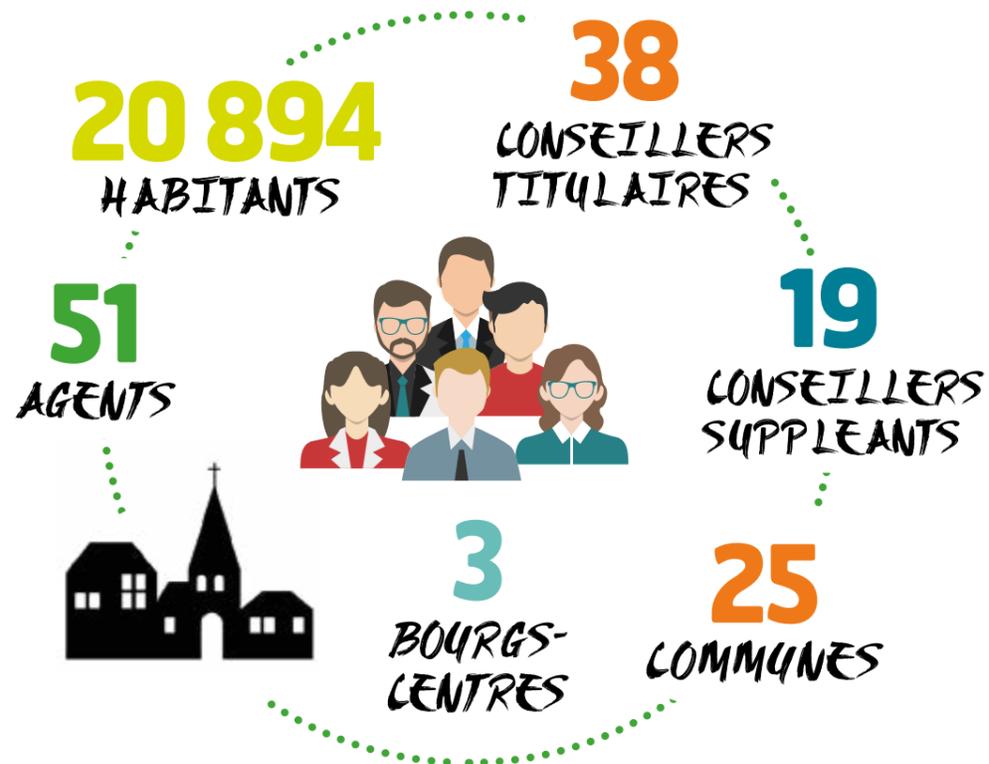
L'héritage est suggéré par les lignes vertes et bleues qui évoquent les sillons des champs et celui de l'eau : le territoire s'inscrit ici en tant que terre de cultures, terre nourricière. Le bleu est également une couleur très utilisée dans les nouvelles technologies et fait la transition avec l'avenir.



Dans la partie haute de l'empreinte, on retrouve le signe de la connexion, de la relation avec l'extérieur. La couleur orange, celle de la communication, vient appuyer cette volonté de partage, de développement. Le mariage des différentes couleurs donne un aspect particulièrement dynamique à l'ensemble.

>> EN BREF

La com' com en quelques chiffres...



Source : ADMIN EXPRESS, CRAIG - BD TOPO IGN 2016
 Réalisation : CCPL - Pôle développement territorial

Le conseil communautaire

Les élus se sont très tôt organisés dans un souci d'efficacité : 4 commissions thématiques se sont constituées.

Les membres du bureau se sont réunis tous les mois et le conseil communautaire s'est rassemblé 10 fois en 2017.

Titulaires

- Bardin Stéphane
- Boissier Gisèle
- Bourdier Gilles
- Breyse Josette
- Buffet Roland
- Burette Yolande
- Carrias Marc
- Chabanon Stéphane
- Champomier Christelle
- Chaput Luc
- Chassain Didier
- Couturat Sandrine
- Debiton Jeanne
- Demay André
- Dessaptlarose Christian
- Ferriere Bernard
- Gaston Fabienne
- Genestier Roland
- Gold Éric

Suppléants

- Grenet Jean-Marie
- Hanoteau Bertrand
- Imbaud Robert
- Jourdan Colette
- Labbe Pascal
- Laplace Roland
- Le Pont Philippe
- Lyan Pierre
- Macheboeuf Michel
- Mas Gilles
- Mathillon Jean-Jacques
- Molinier Jean-Claude
- Mournet David
- Paput Jean-Claude
- Perraud François-Xavier
- Raillere Yves
- Raynaud Claude
- Rougier Pascal
- Tixier Guy
- Bordes Thierry
- Bouchon Colette
- Chatard Loïc
- Corsi Adeline
- Denier Claude
- Duchesne Françoise
- Fradetel Cathy
- Gansoinnat Roland
- Gorce Daniel
- Gouyard Gilles
- Habrial Annie
- Irlès Catherine
- Mollard Robert
- Ollagnon Yves
- Perol Jacques
- Planche Laurent
- Sullo Henri
- Trillon Maryse



4 Commissions

Proximité
Pôle de services
Environnement

Urbanisme
et habitat
Tourisme
et visibilité
du territoire

Budget
Finances
Attractivité
économique

Enfance-jeunesse
Lecture publique
Action sociale
Culture

Membres du bureau



Claude Raynaud
Président



Marc Carrias
1^{er} vice-président en charge de l'attractivité économique



Didier Chassain
2^e vice-président en charge de l'action sociale et de l'enfance-jeunesse



Robert Imbaud
3^e vice-président en charge du développement rural



Stéphane Bardin
4^e vice-président en charge de la proximité et l'environnement



Jean-Jacques Mathillon
5^e vice-président en charge de l'urbanisme et habitat



Bernard Ferrière
6^e vice-président en charge du tourisme



Christian Dessaptlarose
7^e vice-président en charge des finances



Stéphane Chabanon
8^e vice-président en charge de la culture

Continuité, rigueur, prospective et choix raisonnés

En 2017, l'élaboration des premiers budgets de la Communauté de communes Plaine Limagne a nécessité la mise en commun des finances et des projets de chacune des trois intercommunalités à l'origine de la fusion tout en tenant compte du diagnostic financier en 2016.



Élu référent : Christian Dessaptlarose
Vice-président en charge des finances

Les budgets ont été adoptés le 30/03/2017. Ils comprennent un budget principal et 4 budgets annexes (3 pour les zones d'activité et un pour le bâtiment communautaire abritant les services de la perception à Luzillat).

Les élus ont fait le choix de limiter au maximum l'impact de la création de la communauté de communes sur les taux d'imposition 2017 en choisissant d'appliquer la méthode des taux moyens pondérés :

- Taxe d'habitation : 9,12 %
- Taxe sur le foncier bâti : 0,225 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 4,07 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24,57 %

D'un montant total de 17 millions d'euros, le budget principal se répartit en 12,3 millions en fonctionnement et 4,7 millions en investissement.

Dès l'été 2017, un travail d'analyse financière rétrospective du territoire avec le bureau d'études Calia, a commencé afin d'évaluer la situation financière des communes et de l'intercommunalité à partir de deux indicateurs pertinents : le taux de CAF et la capacité de désendettement.

Deux ratios d'alerte

• **CAF (Capacité d'autofinancement) :** il représente l'excédent résultant du fonctionnement il permet de rembourser les emprunts et de financer les nouveaux investissements. Son taux est un indice de santé financière.

• **Capacité de désendettement :** il exprime le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette avec son autofinancement.

PLUS D'INFOS...

Afin de permettre à chacun de saisir les enjeux financiers, nous vous invitons à prendre connaissance de la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif consultable sur le site : www.plainelimagne.com

En fin d'année, les premiers résultats de diagnostic ont été présentés : si la situation financière des communes est saine dans son ensemble, la situation de la communauté de communes est plus préoccupante : le point d'alerte se situe au niveau de son taux de CAF. La dynamique 2014-2016 des EPCI était à la baisse : le taux de CAF chute de 13,81 % à 8,91 % puis 5,88 % en 2016. A court terme, le faible taux ne pose donc pas de problème, les annuités d'emprunt étant peu élevées. Mais, la situation peut vite se dégrader avec la prise de nouvelles compétences et/ou l'augmentation du volume d'investissement.

Au vu des premiers résultats financiers de l'exercice 2017 présentés au dernier conseil communautaire, le taux de CAF de la communauté de communes s'améliore en passant de 5,88 % en 2016 à environ 9 % en 2017. Bien qu'à étudier en fonction du contexte local, le seuil de 10 % de taux CAF correspond traditionnellement à une bonne santé financière : la collectivité dégage suffisamment d'autofinancement pour assurer le remboursement de la dette, le renouvellement de ses équipements et pour envisager de nouveaux projets.

Rigueur budgétaire et choix raisonnés resteront les maîtres mots guidant les prochaines décisions des élus communautaires afin de poursuivre et d'atteindre les objectifs de la stratégie de mandat 2017/2020.



Présentation de l'analyse rétrospective lors du conseil communautaire du 23 janvier 2018 à Limons

Accueil de nouvelles entreprises

À Aigueperse, Maringues et Randan, dans des lieux différents qui permettent de répondre à des attentes distinctes, la Communauté de communes Plaine Limagne se mobilise pour accueillir de nouvelles entreprises.



Élu référent :
Marc Carrias
vice-président en charge de l'attractivité économique



Gîte d'entreprises à Randan

La communauté de communes réalise une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation économique à proximité de la zone d'activités économique déjà existante à Aigueperse.

Les objectifs politiques poursuivis dans le cadre de cette opération d'aménagement sont les suivants :

- permettre l'accueil de nouvelles entreprises en palliant la pénurie de terrains à vocation économique ;
- satisfaire l'intérêt communautaire en favorisant un développement économique conforme à la vocation agricole de la communauté de communes et répondre aux attentes des acteurs économiques locaux ;
- concentrer l'activité économique au sud de la commune d'Aigueperse dans un souci de cohérence territoriale et de respect de la charte régionale de développement durable des parcs d'activités et contribuer au dynamisme du territoire.

Les zones d'activités existantes

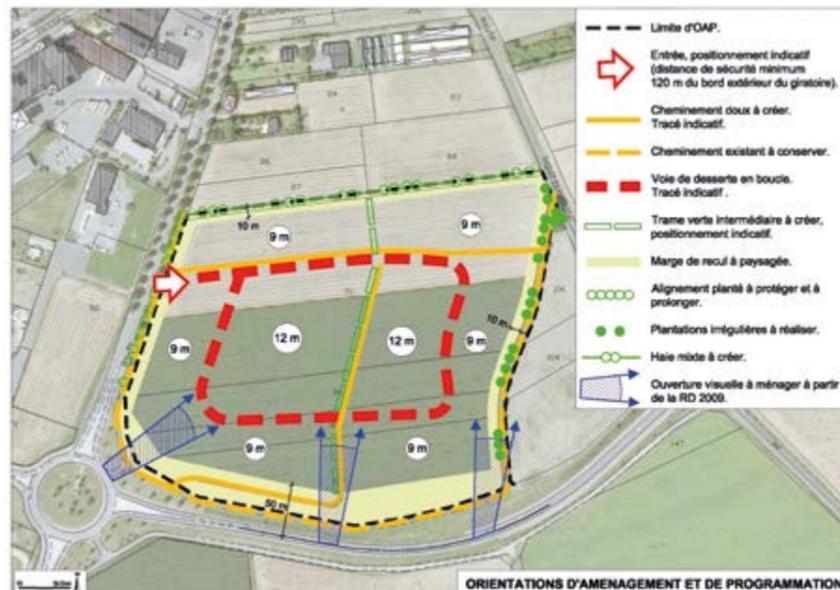
La communauté de communes aménage, gère et entretient les zones d'activités du territoire.

Trois zones d'activités existent :

- la zone de Julliat, à Aigueperse (entièrement commercialisée),
- la zone de Lhérat, à Randan (8 628 m² restant à commercialiser),
- la zone de Champ Moutier, à Maringues (13 624 m² restant à commercialiser).

La zone d'activités Julliat Est

Afin de répondre à une demande importante, la communauté de communes aménage une nouvelle zone d'activités sur Aigueperse, nommée Julliat Est. Cette zone d'activités, dont l'aménagement sera lancé en 2018, présente une surface commercialisable de 89 636 m².



Le projet de la Zone d'Activités Julliat Est

L'aménagement de cette zone, soutenu par la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département du Puy-de-Dôme, est conçu selon les principes de la charte départementale de développement durable : intégration paysagère de la zone et préservation de cônes de vue, gestion des eaux pluviales par des noues paysagères, réduction des déchets de chantier, cheminement doux...

Le gîte d'entreprises de Randan

Situé sur la Zone d'Activités (ZA) de Lhérat, à Randan, le gîte d'entreprises permet d'accueillir des entreprises pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans. Il est composé de deux bureaux de 53 m² chacun et deux ateliers de 185 m² chacun.

Les deux ateliers sont disponibles à la location à ce jour.



Une économie à fortifier



Élu référent :
Bernard Ferrière
vice-président en charge du tourisme

Développement et promotion touristiques sont les deux facettes d'une même dynamique pour convertir notre attractivité naturelle en élément de l'économie locale.

Le développement de l'économie touristique

Si nous n'avons ni bord de mer ni station de ski, notre territoire bénéficie d'éléments attractifs en plus de son excellente position géographique. La richesse de son patrimoine est une force : le Domaine Royal de Randan, Artonne classé *Petite cité de caractère*, nombreux châteaux, éléments remarquables dans les bourgs... La plupart de ces éléments sont accessibles via les circuits de randonnée et/ou les circuits numériques de découverte du patrimoine mis en place dans les bourgs d'Aigueperse, Artonne, Maringues, bientôt à Randan et pour l'église de Thuret.

En plus de sa richesse interne, notre territoire est un excellent camp de base. Equipé d'hébergements touristiques de qualité, diversifiés et plutôt bien répartis, Plaine Limagne est à portée de Vichy, Volvic, Châtel-Guyon, Riom et son pays d'art et d'histoire, Vulcania, Lemp-tégy, Clermont-Ferrand, Paléopolis, les parcs

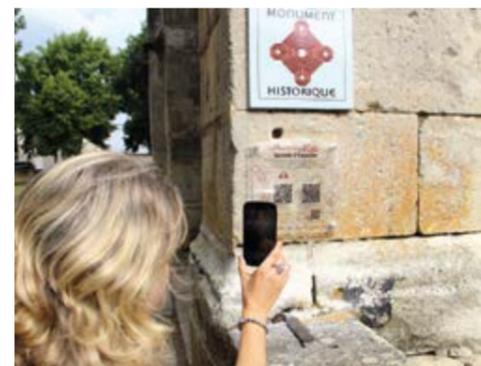
naturels des volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez... Bref, chez nous comme juste autour, résidents secondaires, touristes, famille et amis de passage, trouveront la qualité de vie promise en Auvergne et de quoi occuper agréablement leurs journées.

La promotion touristique

Depuis plus de 10 ans, notre territoire est lié au territoire voisin pour la promotion touristique au sein de l'office de tourisme Riom-Limagne. La réforme territoriale induit une modification de périmètre : les communes de Volvic, Châtel-Guyon, Pulvérières, St-Ours-les-Roches, Sayat, Chant-la-Mouteyre et Charbonnière-les-Varennes nous rejoignent pour former ensemble un nouvel office de tourisme. Après enquête et réflexion, nous avons choisi ensemble de l'appeler "Terre Volcane, les pays de Volvic". Ce nouvel office de tourisme verra le jour au cours de l'année

2018 ; il aura pour mission d'accueillir les visiteurs et les informer, de promouvoir notre territoire et commercialiser nos offres. Un nouveau logo, un nouveau site internet, de nouveaux supports accompagneront cette naissance.

Circuit numérique d'Aigueperse



Vers un document d'urbanisme communautaire

La communauté de communes s'est lancée dans une démarche qui structurera le territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Au-delà des surfaces constructibles, il s'agit de définir collectivement l'aménagement de Plaine Limagne en pensant autant aux espaces commerciaux qu'agricoles, aux habitations et équipements structurants, aux espaces de vie et paysages.

Depuis sa création, la communauté de communes dispose de la compétence "Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme" en lieu et place des communes.

Le conseil communautaire a délibéré le 27 juin 2017 afin de fusionner les prescriptions de plan local d'urbanisme des anciennes communautés de communes des Coteaux de Randan et de Nord Limagne et de l'étendre sur l'intégralité de son territoire. C'est le lancement du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur les 25 communes qui tiendra lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Bourg d'Aigueperse

Le PLUi permet de mettre en cohérence plusieurs politiques publiques : le développement économique, commercial et touristique, le développement agricole, le cadre de vie des habitants (habitat, mobilité), la préservation de l'environnement, des paysages et des espaces naturels, la valorisation du patrimoine bâti... Un PLUi est un document stratégique permettant de définir la politique de développement et la politique de gestion du foncier poursuivie par la communauté de communes pour les 10 à 15 prochaines années.

Afin d'accompagner les élus dans l'élaboration du PLUi, une consultation est en cours afin de retenir un bureau d'études spécialisé en urbanisme.

L'élaboration du PLUi se fera en étroite collaboration avec les communes et la population sera associée à la procédure :

- trois réunions publiques seront organisées au cours de l'élaboration du PLUi ;
- les informations sur l'avancée du projet seront diffusées progressivement par voie de presse, sur le site internet de la communauté de communes, par le bulletin d'information communautaire ;
- les documents seront consultables au siège de la communauté de communes ;
- un cahier de doléance sera mis à disposition au siège de la communauté de communes dès le démarrage des études afin de recueillir les interrogations, remarques, attentes des habitants et acteurs du territoire ;
- une exposition itinérante de présentation du zonage et du règlement sera créée.

Les documents communaux en cours

En parallèle à l'élaboration du PLUi, la communauté de communes, en accord avec les communes concernées, poursuit les révisions de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux qui avaient été lancés.

PLU d'Artonne

La commune d'Artonne a prescrit la révision de son PLU le 12 décembre 2014. Après la rédaction du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, un débat sur le projet d'aménagement et de développement durable s'est tenu en conseil communautaire le 30 mars 2017. La poursuite des travaux du PLU (zonage, règlement) se fera de manière conjointe avec l'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine que porte la commune.

PLU de Maringues

La commune de Maringues a prescrit la révision de son PLU le 25 septembre 2014. Le projet de PLU a été arrêté en conseil communautaire le 30 mars 2017. Cet arrêt a été suivi des phases réglementaires de consultations : sollicitation des personnes publiques associées (Etat, chambres consulaires, commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers notamment), enquête publique (qui s'est déroulée du 6 novembre au 8 décembre 2017 inclus). La communauté de communes apportera des modifications au projet de PLU suite à ces avis avant une prochaine approbation.



Élu référent :
Jean-Jacques Mathillon
Vice-président en charge de l'urbanisme et habitat

L'instruction du droit des sols

Si la communauté de communes dispose de la compétence documents d'urbanisme, l'instruction des autorisations du droit des sols reste du ressort des communes. Pour Bas-et-Lezat, qui ne dispose pas de document d'urbanisme à ce jour, l'instruction des permis de construire est toujours réalisée par les services de l'Etat (Direction départementale des territoires de Riom). Les vingt-quatre autres communes ont adhéré à l'agence départementale d'ingénierie départementale proposée par le département du Puy-de-Dôme.

La question de l'environnement n'a pas de limite territoriale : elle se pose aussi en Plaine Limagne. À nous de nous emparer des actions possibles sur notre territoire : production d'énergies renouvelables, amélioration des transports, meilleure isolation des bâtiments, meilleure gestion de l'eau...



Élu référent : Stéphane BARDIN Vice-président en charge de l'environnement et proximité

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Depuis longtemps, il est admis que la lutte contre le changement climatique est l'affaire de tous. Chaque échelon définit ses orientations et ses objectifs : à l'international (COP 21), européen, national (stratégie bas carbone, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte), régional, départemental...

Plaine Limagne, avec plus de 20 000 habitants, doit également décliner ses orientations et objectifs avec l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelon local.

La communauté de communes Plaine Limagne sera l'animatrice de ce plan, dont tous les acteurs seront partie prenante : communauté de communes elle-

même, communes, entreprises, agriculteurs, artisans, commerçants, habitants, associations... Il s'agira alors de définir et réaliser ensemble le programme d'action permettant d'adapter les pratiques face à la vulnérabilité climatique du territoire, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la consommation d'énergie finale et produire davantage d'énergie renouvelable, et ainsi réduire notre dépendance aux énergies fossiles et notre contribution au changement climatique.

Il s'agit d'une démarche transversale qui interrogera de nombreux pans de l'aménagement de notre territoire : habitat, déplacements, déchets, économie circulaire, agriculture, énergie...

L'élaboration de ce PCAET débutera au printemps 2018 pour une durée de 18 mois, avant de passer à la réalisation des actions.



Cycle de l'eau

Au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes est devenue compétente en matière d'eau potable et de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

GEMAPI

Il revient désormais à la communauté de communes de réaliser toute étude, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il s'agit d'une compétence complexe qui peut être mutualisée à diverses échelles selon les problématiques. Afin de définir au mieux comment mettre en œuvre cette compétence, la communauté de communes réalise avec ses voisines de Riom, Limagne et Volcans et Combrailles, Sioule et Morge

une étude qui permettra de définir les périmètres pertinents de réalisation et de suivi des actions (il est difficile d'œuvrer sur la qualité d'un cours d'eau aval sans prendre en compte l'amont et les actions qui y seront menées, par exemple).

Eau potable

Cette nouvelle compétence de la communauté de communes ne modifiera en rien les choses pour les redevables. En effet, toutes les communes du territoire étaient adhérentes à l'un des trois syndicats suivants : Sioule et Morge, Plaine de Riom et Basse Limagne.

La communauté de communes se substitue aux communes dans ces syndicats.

Ainsi, vos interlocuteurs restent ceux que vous aviez auparavant dans vos communes !

Zoom

La compétence dont dispose la communauté de communes est la gestion des milieux aquatiques afin de s'assurer de la bonne qualité des cours d'eau. L'entretien des cours d'eau reste bien du ressort du propriétaire riverain !

Article L215-14 du code de l'environnement : "Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives."

>> DÉVELOPPEMENT RURAL

Notre communauté de communes a identifié le numérique comme vecteur de développement de notre territoire. Aujourd'hui, il s'agit d'introduire l'innovation dans l'action publique et de renforcer la qualité et l'accessibilité des services publics avec un zoom sur deux projets phares.



Élu référent :
Robert Imbaud
3^e vice-président
en charge du
développement rural

Une Maison de Services Aux Publics



Avec le développement d'internet, de nombreux opérateurs publics et administrations ont simplifié leurs démarches et leurs services se sont dématérialisés. Une maison de services aux publics a été ouverte dans le bureau de poste à Randan pour simplifier les démarches des usagers.

L'outil internet est devenu indispensable pour accéder aux informations, aux démarches d'inscriptions ou pour simplement accéder aux droits des usagers. Dans le même temps, les permanences se sont réduites progressivement, en milieu rural, éloignant de fait les services de leurs usagers. Pour beaucoup, la dématérialisation des services publics est synonyme de progrès, de gain de temps et de facilité. Mais qu'en est-il pour ceux qui ne disposent pas de l'équipement nécessaire ou de notions de base en informatique, ou qui ont simplement

besoin d'un peu d'aide pour trouver la démarche adaptée à leur situation personnelle ? Afin de s'assurer que chacun dispose d'un accueil personnalisé et d'un accès à ses droits, la Maison des Services Au Public (MSAP) est une garantie d'un accès pour tous aux services de Pôle Emploi, des allocations familiales ou de l'assurance maladie.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Groupe La Poste, cinq opérateurs locaux (Caisses de retraites, Caisse nationale de l'assurance maladie, Caisse des Allo-

cations Familiales, MSA, Pôle Emploi) sont représentés au sein de la maison de services au public postale de Randan. Les postiers sont formés pour délivrer les premières informations et accompagner l'utilisateur sur les démarches spécifiques.

En ramenant des services qui avaient déserté Randan ces dernières années, l'équipement contribue à renforcer le pôle de services de Randan sur le territoire de la Communauté de communes Plaine Limagne.



Bâtiment d'accueil
du Fab Lab à
Maringues.

Tout s'invente dans le Fab Lab

Un Fab lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, "laboratoire de fabrication"), c'est un atelier collaboratif et participatif afin d'échanger des savoirs, technologies numériques, logiciels...

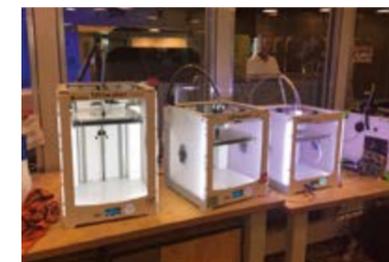
Le projet de création d'un Fab Lab sur le territoire est né l'année dernière. Il s'agit d'un atelier de fabrication numérique, un lieu qui met à la disposition de tous une série de machines-outils pilotées par ordinateur pour la réalisation d'objets. Il sera, pour les professionnels, utile au prototypage. Les particuliers pourront imprimer la pièce défectueuse d'un appareil électroménager en 3D. Les enseignants pourront initier les 3 500 élèves du territoire aux nouvelles technologies, les lycéens pourront mettre en application leurs travaux théoriques...

soi-même la "quasi-totalité de ce qui existe". Cet atelier pourra compter sur un équipement très novateur et performant avec des imprimantes 3D, un atelier de découpe laser, etc.

L'objectif de ce Fab Lab est de former les gens à l'utilisation de ces outils en vue de s'en servir en toute autonomie. Un Fabmanager sera présent sur site pour faire de ce lieu un espace convivial, accessible au plus grand nombre. Le partage, l'échange de savoirs, des idées, des techniques sont les principes fondateurs.

Ce lieu se situera en plein cœur du bourg de Maringues. Il sera ouvert à tous (particuliers, associations, établissements scolaires, accueils de loisirs, entreprises) et offrira la possibilité de fabriquer

Ce projet Fab Lab a obtenu un financement du conseil départemental du Puy-de-Dôme à hauteur de 80 % des dépenses. Il ouvrira ses portes courant 2018.





Élu référent
Stéphane Chabanon
Vice-président
en charge
de la culture

Les fondamentaux de la politique culturelle Plaine Limagne

La Communauté de communes Plaine Limagne souhaite s'engager dans une politique culturelle pour tous. Elle vise à créer du lien entre les habitants, les associations du territoire, les 3 bourgs centres Aigueperse-Maringues-Randan. Elle recherche à révéler et valoriser les ressources du territoire Plaine Limagne.

La politique culturelle s'articule autour des équipements culturels communautaires qui recherchent la qualité et la diversité, un nouveau dispositif d'aide aux manifestations associatives d'envergure, un soutien à l'école de musique associative Plaine Limagne

(Aigueperse-Maringues-Randan) et un partenariat avec la mairie de Cusset et le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour proposer une programmation culturelle de qualité au Domaine Royal de Randan.

Une saison culturelle haute en couleurs

Les services Culture, Enfance-jeunesse de la communauté de communes et des acteurs culturels du territoire ont unis leurs forces et missions afin de proposer un projet dans lequel public, artistes associés et tous les acteurs peuvent se retrouver.

L'objectif de cette saison culturelle est de valoriser les ressources et sites emblématiques, s'ouvrir l'esprit, se changer les idées et surtout passer un bon moment ! Lectures, expositions, spectacles, musique et animations sont les maîtres mots d'un programme qui nous tiendra en haleine jusqu'à l'été 2018.

La Communauté de communes Plaine Limagne présentera la saison culturelle 2018 le jeudi 29 mars à 18h30 au château d'Effiat à l'occasion de l'exposition éphémère La Grande Lessive®. Découvrez la saison culturelle dans le programme ci-joint ou sur www.plainelimagne.com



La salle d'exposition

Une magnifique salle de 80 m² dans la Maison Nord Limagne à Aigueperse accueille des expositions diverses toute l'année, ouvertes à tous et gratuites. L'ancienne chapelle de l'école S^{te}-Colette, entièrement rénovée, est devenue un équipement culturel de la communauté de communes. Elle accueille des expositions artistiques, historiques, scientifiques... pas de limites dans la typologie des expositions ! La Communauté de communes Plaine Limagne propose gratuitement aux enseignants et leurs élèves, de la maternelle au collège des visites commentées, suivies d'ateliers de médiation culturelle. La programmation de l'année 2018 a démarré par VolcanoMIX, 18 artistes présentent des peintures, des sculptures, des laves émaillées, des photographies, des collages sur le thème des volcans jusqu'au 28 avril 2018. A partir du 8 juin 2018, Paul Sarrassat exposera ses peintures. Formé aux Beaux-Arts de Clermont-Ferrand, Paul Sarrassat construit un univers pictural où recherche du volume et omniprésence de la nature et de l'homme constituent les contours d'un art profondément humaniste. La fin de l'année sera dédiée au Centenaire 14-18.

La médiathèque communautaire à Aigueperse

La médiathèque communautaire et son réseau de points lectures vous proposent plus de 20 000 documents, (livres, DVD, CD audio, jeux, presse), un catalogue en ligne, deux postes informatiques en libre accès ainsi que le wifi. L'inscription est gratuite pour la médiathèque et payante pour la ludothèque (5 € au trimestre ou 10 € à l'année).

La médiathèque vit aussi en dehors de ses heures d'ouverture au public : accueil de classes, du relais assistants maternels



(atelier Bamin Bouquine), des accueils de loisirs et pour tous : des animations jeux, des lectures, des spectacles...

Retrouvez les modalités de prêt et les horaires d'ouverture sur www.plainelimagne.com

Soutien aux manifestations d'envergure communautaire

Plaine Limagne souhaite encourager sur son territoire, une dynamique associative en soutenant chaque année des manifestations d'envergure communautaire. Pour ce faire, la communauté de communes a lancé au début de l'année 2018 un appel à projet. Une enveloppe est consacrée pour soutenir les initiatives structurantes des associations. Ce dispositif s'adresse aux associations proposant des manifestations dans des domaines diversifiés : danse, musique, théâtre, cirque, arts plastiques, lecture publique, contes, photographie, cinéma, vidéo, histoire, patrimoine, sport, etc. La date limite de candidature a été fixée au 16 février 2018. L'étude des dossiers est effectuée par la commission Culture. Un autre appel à projets sera proposé fin 2018.

Domaine Royal de Randan : un partenariat culturel renouvelé

Depuis 2013, le Domaine Royal de Randan, propriété acquise par le conseil régional, bénéficie d'une programmation de spectacles vivants autour du cirque, résultat d'un partenariat culturel, initié par le conseil régional d'Auvergne. La Communauté de communes Plaine Limagne a acté le renouvellement de ce partenariat pour les programmations 2018 à 2020 avec le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la mairie de Cusset, labellisée "scène régionale". L'évènement marque la fin de la saison culturelle de la ville de Cusset et le début de la saison du Domaine royal de Randan. Les spectacles sont l'occasion d'une médiation culturelle sur le territoire de la Communauté de communes Plaine Limagne

avec les accueils de loisirs, les écoles, les EHPAD, le relais assistants maternels... afin de conquérir un public peu habitué aux salles de spectacles. Pour l'année 2018, les représentations du spectacle "Vol d'usage" par la Compagnie Quotidienne auront lieu le vendredi 4 mai à 20h30, le samedi 5 mai à 20h30 et le dimanche 6 mai à 17h.



Faciliter l'accès à la pratique musicale pour tous

Une nouvelle association "Ecole de musique Plaine Limagne : Aigueperse, Maringues, Randan" regroupe depuis la rentrée 2017 l'enseignement musical sur la Communauté de communes Plaine Limagne. Cette structure, soutenue financièrement par la Communauté de communes Plaine Limagne, le conseil départemental du Puy-de-Dôme et les orchestres d'harmonie d'Aigueperse, Maringues et Randan, permet à plus de 200 élèves de se former à la pratique musicale dans les meilleures conditions avec 16 professeurs confirmés.

Toutes les informations pratiques et la programmation de l'association sur www.musiquelimagne.fr

Informations pratiques et réservations : billetterie du théâtre de Cusset : 04 70 30 89 45 et www.ville-cusset.com



Découvrez la saison culturelle dans le programme ci-joint ou sur www.plainelimagne.com

Une priorité pour le territoire

Le territoire est caractérisé par l'importance de sa population jeune. La politique Enfance-Jeunesse tient donc une place de premier plan. C'est pourquoi un projet éducatif est en cours d'élaboration pour répondre aux besoins du territoire, harmoniser et apporter de la cohérence dans les services proposés.



Élu référent
Didier Chassain
Vice-président
en charge de
l'enfance-jeunesse
et de l'action sociale

Issue des Communautés de communes Nord Limagne, Limagne Bords d'Allier et Coteaux de Randan, la Communauté de communes Plaine Limagne dispose d'un RAM (comprenant trois antennes), d'un multi-accueil de 16 places à Aigueperse, de six accueils de loisirs 3-12 ans,

deux accueils de loisirs ados et un accueil de loisirs associatifs. De son plus jeune âge jusqu'à l'adolescence, l'enfant est accueilli au sein des services Petite-enfance, Enfance et Jeunesse qui visent le meilleur accueil possible et le bien-être pour chaque enfant.

Le RAM Plaine Limagne

Ce ne sont pas moins de 182 assistants maternels implantés sur le territoire Plaine Limagne, qui représentent une offre totale de 623 places d'accueil. Le RAM est ainsi un service communautaire de premier plan pour valoriser ces professionnels et aider les parents dans leur recherche d'un mode de garde. Le relais Parents-Enfants-Assistants Maternels a très vite pris une dimension "Plaine Limagne" qui se concrétise à travers l'harmonisation du projet de fonctionnement.

Ce service gratuit s'adresse aux parents et futurs parents afin de leur présenter l'offre d'accueil du territoire et leur donner une première information sur les différents modes de garde ; **aux assistants maternels** afin de rompre leur isolement et leur offrir la possibilité d'une professionnalisation en formation continue ; **aux candidats aux métiers de la petite enfance** afin de leur apporter une information de base sur ces métiers ; et enfin, **aux enfants** pour une première socialisation et participation à des animations auxquelles ils n'auraient pas accès sans le relais (éveil musical, contes, spectacles). Les trois antennes ont été confortées à Randan, Maringues et Aigueperse (cf. p.22) et proposent **des permanences téléphoniques ou des rendez-vous** pour



donner des informations pratiques et orienter vers les services spécifiques si besoin. **Des ateliers** destinés aux enfants accompagnés de leur assistant maternel, garde d'enfant ou parent, favorisent des temps d'éveil, de jeu et de socialisation. Enfin, **des réunions de professionnalisation** sont organisées pour les assistants maternels, ainsi que des soirées à thème tout public.



Le multi-accueil Graines de soleil

Le multi-accueil est un établissement public qui associe l'accueil occasionnel (type halte-garderie) et l'accueil régulier (type crèche) pour des enfants de 10 semaines à 4 ans. Située à Aigueperse, la structure a une capacité totale de 16 places, avec une place d'urgence pour les parents, qui dans des situations particulières et imprévues ne peuvent assurer provisoirement la garde de leur enfant. Encadrées par une directrice et une directrice adjointe, l'équipe est composée d'une éducatrice de jeunes enfants et de quatre agents diplômés d'un CAP petite enfance qui s'attachent au quotidien à assurer un accueil de qualité à tous les enfants dans des locaux aménagés au rez-de-chaussée de la Maison Nord Limagne. Les places en accueil régulier sont attribuées selon les critères définis par la commission d'attribution des places qui se réunit

chaque année. L'inscription en accueil occasionnel est possible tout au long de l'année, en fonction des places disponibles.

Inspiré de différentes pédagogies actives, telles Pikler, Montessori, Levy, le projet pédagogique du multi-accueil, a pour objectif d'offrir aux enfants, accueillis en dehors de leur famille, un environnement leur permettant de grandir, de se découvrir soi-même, de découvrir les autres et le monde qui l'entoure ; de favoriser l'expérimentation et la motricité libre ; enfin,

d'aménager des espaces rassurants et sécurisés pour donner à l'enfant envie de l'explorer seul, à son propre rythme et dans les domaines qui l'intéressent.

De ce fait, la confiance de l'enfant en ses capacités augmentera et s'installera durablement, il développera de nouvelles compétences, deviendra plus autonome, et pourra ainsi appréhender la socialisation, dans les meilleures conditions.



Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs sont engagés dans une harmonisation des tarifs et des fonctionnements sur l'ensemble de Plaine Limagne pour une application à la rentrée 2018.

Actuellement, le territoire Plaine Limagne dispose de 9 accueils de loisirs ouverts les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants scolarisés à partir de 3 ans et les jeunes jusqu'à 15 ans. L'accès est possible selon les places disponibles pour les habitants hors territoire.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont des accueils collectifs à visée éducative destinés aux mineurs. Ils sont un lieu de vie où sont pratiquées diverses activités organisées et animées par des équipes professionnelles et qualifiées. Des activités communes à plusieurs accueils de loisirs sont organisées (projet sport, culture). Chaque site organise des sorties à l'extérieur du territoire (ferme pédagogique, accrobranche, patinoire, cinéma) et des activités sur le territoire (Domaine royal de Randan, complexes sportifs).

Les projets mis en place prennent en compte les besoins et rythmes de vie selon les âges. Ils contribuent à l'épanouissement de l'enfant et du jeune, favorisent le vivre ensemble

et permettent la découverte de l'environnement local par le biais de projets variés artistiques, culturels, sportifs, scientifiques...

• **Accueils pour les enfants de 3 à 11 ans :** à Aigueperse, Aubiat, Bussières-et-Pruns, Effiat, Maringues, Randan et Thuret.

• **Accueils pour les jeunes de 11 à 15 ans :** accueil préados pour les jeunes de 11-13 ans à Thuret et un accueil préados pour les jeunes de 11-15 ans à Maringues.

Ces accueils spécifiques ont pour objectifs de fédérer les jeunes du territoire et de les accompagner dans le choix et la préparation des projets, sorties et activités qu'ils souhaitent réaliser.

Les équipes d'animation des 2 accueils organisent aussi des activités et des séjours en commun.

Le calendrier d'ouverture, les périodes d'inscription et les dossiers sont disponibles sur le site internet. Chaque accueil de loisirs est dirigé par un directeur ou directeur adjoint qui sont à la disposition des familles.

Chaque site organise son programme d'activités pendant les vacances.

Ils sont téléchargeables sur le site www.plainelimagne.com



Activités sportives et culturelles pour nos ados

Stage estival pour les 10/15 ans à Saint-Priest-Bramefant

Depuis de nombreuses années, un stage estival autour de la thématique du cirque est organisé à Saint-Priest-Bramefant tous les après-midis, pendant deux semaines, au mois de juillet. Trois ateliers sont proposés : trapèze et tissu aérien, improvisation théâtrale, danse et expression corporelle. Une fois les groupes constitués, les enfants, encadrés par quatre intervenants professionnels de la Compagnie Zi Omnibus, préparent le spectacle qui clôture le stage. Ce soir-là, la famille et les amis sont dans les gradins pour découvrir leur capacité à assimiler dans un laps de temps très court des disciplines inconnues pour la plupart. Le succès de l'opération n'a pas faibli en 2017, elle sera renouvelée en 2018.



L'action sociale permet à chacun de trouver sa place sur le territoire Plaine Limagne. Aider les plus défavorisés ou ceux qui n'ont pas accès à la mobilité, est un enjeu ancré dans le projet de territoire. La compétence communautaire regroupe actuellement plusieurs services ou dispositifs, en cours d'harmonisation : le transport à la demande, une mission d'accompagnement social, le Bus des Montagnes, les aires d'accueil des gens du voyage.

Service social et Transport à la demande

Actuellement, sur le territoire Plaine Limagne, un service de Transport à la demande existe pour une partie du territoire. En cours d'harmonisation, deux fonctionnements se juxtaposent.

1- Pour les communes : Aigueperse, Artonne, Aubiat, Bussières-et-Pruns, Chaptuzat, Effiat, Montpensier, Saint-Agoulin, Saint-Genès-du-Retz, Sardon, Thuret et Vensat.

Si vous êtes sans moyen de locomotion (momentanément ou définitivement), vous pouvez bénéficier d'un transport en porte à porte avec possibilité d'aide et d'accompagnement. Le service est gratuit.

Déplacements hebdomadaires : commerces, marché (le mardi matin à Aigueperse), services médicaux et paramédicaux, administrations, permanences (assistantes sociales, mission locale, SIAD Riom Limagne), amis, clubs, rendez-vous associatifs, arrêts de bus, SNCF, etc. Déplacements culturels une fois par mois : médiathèque intercommunale et expo-

sitions à la Maison Nord Limagne. Une mission d'accompagnement social est également proposée par le service social de la communauté de communes.

2- Pour les communes : Bas-et-Lezat, Beaumont-Lès-Randan, Mons, Randan, Saint-Clément-de-Régnat, Saint-Priest-Bramefant, Saint-Sylvestre-Pragoulin et Villeneuve-les-Cerfs.

Les transports sont hebdomadaires vers Clermont-Ferrand, Maringues, Randan, Riom et Vichy suivant des jours préalablement définis. Pour un montant compris entre 3,50 € et 7,00 €, il est possible de se rendre en taxi vers ces destinations. L'activité du service bénéficie d'une aide financière du conseil départemental pour 25 % du montant, les 75 % restants étant à la charge de la communauté de communes.



Chaque année, le département Puy-de-Dôme et la Communauté de communes Plaine Limagne, organisent un transport collectif en bus pour se rendre aux événementiels suivants : Sommet de l'Élevage et Marché de Noël. Les dates ne sont pas définies à ce jour. Un départ de bus a lieu sur Aigueperse, Randan et Maringues. Le transport est ouvert à tous les habitants de Plaine Limagne. Tarif : 3 € aller/retour, repas non pris en charge. Billet d'entrée ou ticket tramway offert par le Département. **Renseignements et réservation obligatoire auprès de la Communauté de communes Plaine Limagne au 04 73 86 89 80.**

Aires d'accueil des gens du voyage



A Randan et à Maringues, des aires d'accueil des gens du voyage équipées pour offrir de bonnes conditions de vie.

L'aire d'accueil est destinée aux itinérants dont les durées de séjours sont variables. Lieux de séjours à vocation d'habitat, l'aménagement, l'entretien, la localisation doivent pouvoir assurer des conditions de vie décentes. Plaine Limagne assure la gestion de ses deux aires en régie directe au moins 5 jours par semaine permettant de gérer les arrivées et les départs, la perception des droits d'usage et le bon fonctionnement de l'aire d'accueil. Une permanence téléphonique est mise en place le samedi matin pour les urgences. Un règlement intérieur précise la durée des séjours et les droits d'usages (emplacements et fluides).

Reposant sur un principe de cohérence départementale, les modalités d'installation et de séjour tendent vers une harmonisation. Un règlement intérieur régit les conditions d'accès, d'installation

et d'usage des équipements de l'aire d'accueil. Une convention pour l'utilisation des emplacements est signée entre les usagers et la collectivité gestionnaire. Les voyageurs qui occupent un emplacement payent une redevance journalière ainsi que les fluides (eau, électricité) qu'ils consomment. Les usagers bénéficient d'une connexion internet en contrepartie d'une participation financière.



Coordonnées des services

Pour toute correspondance

Communauté de communes Plaine Limagne
158, Grande rue - BP 23 - 63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 89 80 - Site internet : www.plainelimagne.com
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Directrice Générale des Services

Myriam Dufraisse
Tél. 04 73 86 37 79
direction@plainelimagne.fr

Ressources Administration générale

Accueil - Secrétariat
Isabelle Grizia
Tél. 04 73 86 89 80
contact@plainelimagne.fr

Finances - Contrôle de gestion

Angélique Fayet
Tél. 04 73 86 37 84
compta@plainelimagne.fr

Comptabilité

Elodie Villatte
Tél. 04 73 86 37 83
compta@plainelimagne.fr

Ressources Humaines

Cécile Delavault
Tél. 04 73 86 37 85
rh@plainelimagne.fr

Gestion des carrières et payes

Mélissa Guamis
Tél. 04 73 86 37 82
rh@plainelimagne.fr

Institution - Communication

Marie Aymard
Tél. 04 73 86 89 84
institutions@plainelimagne.fr

Pôle Développement Territorial

Directeur Général Adjoint
Gautier Baville
Tél. 04 73 86 89 85

Urbanisme et Habitat
urbanisme@plainelimagne.fr

Environnement
environnement@plainelimagne.fr

Économie et Tourisme
Véronique Fleschmann
Tél. 04 73 86 89 83
eco-tourisme@plainelimagne.fr

Services à la population

Directrice Générale Adjointe
Cécile Boury
Tél. 04 73 86 37 86
dir-services@plainelimagne.fr

Coordinatrice Enfance - Jeunesse
Arielle Onnis
Tél. 04 73 86 37 80
petite-enfance@plainelimagne.fr

Petite Enfance

Multi accueil "Graine de soleil"
Karine Parrain
158, Grande rue - BP23
63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 89 86
ma-aigueperse@plainelimagne.fr

Relais Assistants Maternels à Aigueperse

Claudine Buisson
158, Grande rue - BP23
63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 37 87
ram-aigueperse@plainelimagne.fr

Relais Assistants Maternels à Maringues

Claudine Buisson
Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
8bis, route de Vichy
63350 Maringues
Tél. 04 73 88 88 76
ram-maringues@plainelimagne.fr

Relais Assistants Maternels à Randan

Florence Leblond
5, place de la mairie
63310 Randan
Tél. 04 70 59 03 67
ram-randan@plainelimagne.fr

Enfance & Jeunesse

Accueil de loisirs à Aigueperse
Nadia Girard
Boulevard des Valos
63260 Aigueperse
Tél. 04 73 64 20 05 / 06 30 63 95 47
alsh-aigueperse@plainelimagne.fr

Accueil de loisirs à Aubiat

Nadège Rousselle
16, rue neuve
63260 Aubiat
Tél. 06 30 63 95 33
alsh-aubiat@plainelimagne.fr



Accueil de loisirs à Effiat

Elodie Taragnat
1, rue du Cinq Mars
63260 Effiat
Tél. 06 85 12 74 92
alsh-effiat@plainelimagne.fr

Accueil de loisirs à Maringues

Martine Tixier
Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
8bis, route de Vichy
63350 Maringues
Tél. 04 73 88 88 76
alsh-maringues@plainelimagne.fr

Accueil de loisirs à Randan

Caroline Tasse
16, rue de Riom
63310 Randan
Tél. 04 70 90 45 87 / 06 85 36 44 84
alsh-randan@plainelimagne.fr

Accueil de loisirs à Thuret

Fabien Brun
8, rue des Dômes
63260 Thuret
Tél. 06 75 88 23 56
alsh-thuret@plainelimagne.fr

Accueil de loisirs pré-ados à Maringues

Audrey Cornil
Maison de l'Enfance et de la Jeunesse
8bis, route de Vichy
63350 Maringues
Tél. 04 73 88 88 76
preados-maringues@plainelimagne.fr

Accueil de loisirs pré-ados à Thuret

Maxime Dutrieux
8, rue des Dômes
63260 Thuret
Tél. 07 87 47 51 35
preados-thuret@plainelimagne.fr

Culture

**Médiathèque-Ludothèque
à Aigueperse**
Sylvie Mascaro
158, Grande rue - BP 23
63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 89 88
mediatheque@plainelimagne.fr
Catalogue en ligne :
<http://plainelimagne.bibli.fr/opac/>

Salle d'exposition à Aigueperse

Karina Monnet
158, Grande rue - BP 23
63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 89 82
exposition@plainelimagne.fr

Action Sociale Service technique

Transport à la demande à Aigueperse
Sandrine Pialoux
158, Grande rue - BP 23
63260 Aigueperse
Tél. 04 73 86 37 81 / 06 70 51 84 22
servicesocial@plainelimagne.fr

Aire d'accueil des gens du voyage à Maringues / Service technique

David Chevaudonna
Théo Ubaldi
Tél. 06 24 92 57 87
agv-maringues@plainelimagne.fr

Aire d'accueil des gens du voyage à Randan

Fabrice Da Costa
Tél. 06 19 15 55 60
agv-randan@plainelimagne.fr

Service technique

Frédéric Mira
Tél. 06 38 21 74 99
technique@plainelimagne.fr



Cultivons demain...

Communauté de communes Plaine Limagne

158, Grande rue - BP23 - 63260 Aigueperse

Tél. : 04 73 86 89 80 - Site internet : www.plainelimagne.com

du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
